

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2208

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer à la seconde occurrence du mot :

« des »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.